

En ce moment, nous avons le spectacle imposant de l'égalité, et cette égalité nous impose le devoir de reconnaître la hiérarchie des hommes appelés, non définitivement... (l'orateur insiste sur ces mots qui sont applaudis), à donner le premier signal du rétablissement de la concorde dans le pays.

Si j'ai partagé l'émotion qui vous a tous saisis, en voyant s'asseoir au milieu de nous une mère infortunée, j'ai aussi, j'ai surtout partagé l'émotion de cette population valeureuse qui a combattu et renversé un gouvernement parjure, pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et de la liberté.

Quel que soit le gouvernement désigné, ce qui importe avant tout au peuple, à tous ceux qui ont si glorieusement versé leur sang pour la liberté, c'est qu'on aille chercher dans le fond même du pays le sentiment national.

Voilà ce qu'il y a à faire au lieu de recourir à ces surprises du cœur, pour en obtenir une de ces solutions qui ne laissent rien de solide après elle.

Je viens donc appuyer de toutes mes forces une proposition que je voulais porter le premier à la tribune. Je demande un gouvernement provisoire qui étanche le sang qui coule, qui arrête la guerre civile, qui suspende ce malentendu terrible qui existe au milieu de nous depuis quelques années.

Il faut le constituer à l'instant au nom de la liberté, au nom de l'ordre public, au nom du sang qui coule, je le répète, au nom du peuple qui a besoin de son travail, et à qui trois jours de glorieux et douloureux combats ont enlevé peut-être les ressources de son existence; il faut enfin constituer un gouvernement qui ne préjuge rien ni sur les sympathies publiques, ni sur le droit du pays.

Le gouvernement provisoire aura pour première et grande mission de rétablir la paix publique, de préparer à l'instant les mesures pour convoquer le pays tout entier, la garde nationale, enfin quiconque a le droit de citoyen.

A ce moment, un assez grand nombre de citoyens portant des fusils pénétrèrent dans une tribune haute. M. le président déclara au milieu du bruit la séance levée et dis-soute.

La duchesse d'Orléans et les princes gagnent les couloirs et sortent de la salle.

M. Dupont (de l'Eure) est conduit au fauteuil par M. Carnot au milieu d'acclamations.

M. CARNOT, dominant le bruit, M. Dupont (de l'Eure) prend la présidence de l'assemblée.

Au milieu du tumulte, sont proclamés par M. Dupont (de l'Eure), et en son nom par quelques citoyens qui l'assistent, les noms des membres du gouvernement provisoire. (Voir plus haut.)

La garde nationale qui stationne dans la salle d'entrée avant celle des séances se forme en haie; on emporte la duchesse presque évanouie, elle est suivie de ses enfants, que deux personnes portent dans leurs bras; M. le duc de Nemours les suit; on lui fait remarquer les dangers que son uniforme peut lui faire courir. Il ôte son costume, et une personne qui se trouve auprès de lui, lui donne sa redingote, dont il se revêt, et on l'engage à se retirer le plus tôt possible. On lui ouvre une fenêtre, et il se jette dans le jardin de la chambre.

La séance est terminée.

Comme première exécution des ordres donnés par le gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison; il importe de ne plus laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques; mais en même temps il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance on ne peut plus honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple-souverain sont invitées à faire parvenir aussitôt que possible, aux délégués au département de la police, les noms des victimes de leur dévou-

ment à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

Fait à Paris, en l'hôtel de la préfecture de police, le 24 février 1848.

Les délégués au département de la police, CAUSSIDIÈRE ET SOBRIER.

M. Etienne Arago a pris possession de l'Hôtel des Postes et a immédiatement organisé le service pour que les départs pour la province et l'Étranger eussent lieu comme d'ordinaire.

Le premier acte de l'administration provisoire de la police a été de faire mettre en liberté les détenus politiques.

On lit dans le National :

Après la victoire, rien n'est plus beau que l'ordre. Le sublime, c'est le calme dans la force. Paris, qui déjà en avait donné un si magnifique exemple en 1830, vient de le renouveler ces deux derniers jours. Il faut que cet état des esprits continue, et il continuera, nous en sommes certains. Une révolution si admirablement accomplie par l'opinion seule, par une idée, une révolution victorieuse par une pensée luttant contre la force matérielle, ne peut mentir à sa noble origine. Par l'ordre, le mécanisme du Gouvernement et des affaires, un moment suspendu, va reprendre sa marche régulière. Il ne faut pas que le commerce s'effraie; il ne faut pas que l'ouvrier soit réduit à chômer.

Cette énergie et cette activité qui, détournées au moment de leur cours, viennent de s'employer à délivrer la France, il faut qu'elles continuent à la sauver en se reportant à leurs fonctions habituelles. Donnons à l'Europe, qui a les yeux fixés sur nous, le grand et salutaire spectacle, d'une nation aussi maîtresse d'elle-même après la victoire qu'auparavant; ne laissons pas aux ennemis des idées révolutionnaires le prétexte d'une calomnie trop longtemps exploitée contre la liberté des peuples. On ne pourrait plus nier qu'ils soient dignes de cette liberté quand le monde verra l'usage qu'ils en savent faire.

Le peuple et la garde nationale, par un fraternel accord, ont assuré la victoire; mais le fruit en serait gravement compromis cette union cessait d'exister ou seulement se relâchait. La fraternité du peuple et de la garde nationale a fait le salut de la liberté: elle assurera le maintien de l'ordre!

On écrit de Versailles :

Louis-Philippe et sa famille sont arrivés à Trianon à cinq heures et sont partis aussitôt pour la ville d'Eu.

En mentionnant à la hâte, dans notre précédent numéro, la fusillade de l'hôtel des affaires étrangères, nous disions quelle fermentation la nouvelle de cet affreux événement avait produite dans les différents quartiers de la Capitale. Toute la nuit fut employée par les citoyens à élever des barricades, et dès le matin la fusillade s'engagea sur différents points, notamment au boulevard Montmartre, sur la place du Palais-Royal et aux abords des Champs-Élysées.

A dix heures du matin la proclamation suivante fut affichée sur plusieurs points de la capitale :

Citoyens de Paris !
L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le Roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.
MM. Odilon-Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.
Liberté! — Ordre! — Union! — Réformes!
Signé : ODILON-BARROT ET THIERS.

En même temps le général Bedeau et le général Lamoricière parcouraient la ligne des boulevards annonçant aux citoyens accourus en armes de la banlieue et des faubourgs, à la garde nationale, aux élèves des Ecoles, à la population entière, préparés au combat, que la lutte était enfin terminée, et que tout ce que demandait le peuple lui était accordé.

Mais le *Moniteur*, qui venait de paraître, et dont on

faisait circuler des exemplaires dans la foule, ne contenait que la nomination de M. Bugeaud aux fonctions de commandant supérieur des forces militaires du département de la Seine.

M. Barrot, enlevé de chez lui par les combattants de la journée de la veille, fut promené triomphalement sur la ligne des boulevards.

Ensuite il fut conduit par le peuple au ministère de l'intérieur. Un quart-d'heure après, il se rendait aux Tuileries, où déjà se trouvaient réunis autour du roi : MM. Thiers, Remusat, Duvergier de Hauranne, de Malleville, Lacrosse, Jules de Lasteyrie, Gustave de Beaumont, Quiette, le duc de Montpensier, le duc de Nemours.

En ce moment le bruit de la fusillade retentissait à l'extrémité de la rue de Rivoli, et le peuple vainqueur se dirigeait de toutes parts sur le château.

Les députés présents firent enfin comprendre au Roi la réalité de la position : le mot d'abdication fut prononcé, et, malgré les supplications de la Reine; qui se jetait à son cou, Louis-Philippe, ému, s'assit, prit une plume et écrivit ces mots :

Je dépose la couronne que le vœu de la nation m'avait donnée en juillet 1830;

J'abdique en faveur de mon petit-fils bien aimé, le comte de Paris!

Ces mots écrits, le roi se leva, en donna lecture, et, remettant à un des assistants le papier sur lequel il les avait tracés : « Que l'on porte cela aux chambres, dit-il. »

En quelques instans, les préparatifs de départ furent faits : déjà la duchesse d'Orléans et ses deux fils se dirigeaient vers la Chambre; Louis-Philippe, vêtu de noir, donnant le bras à la reine, sortit du château par le passage souterrain construit autrefois pour les promenades du roi de Rome, et gagna l'extrémité du quai d'Orsay, où une petite voiture, dite américaine, l'attendait, escortée de cavalerie et d'artilleurs, arrivés à Trianon à 5 heures du soir, en repartait à 6 pour la ville d'Eu.

Dix minutes après le départ du roi, le peuple, précédé de gardes nationaux de la 2^e légion, ayant à leur tête leur colonel, entra aux Tuileries.

Les appartements ont été bientôt envahis, mais il n'y a pas eu de dévastation. Le peuple généreux a donné la vie sauve aux gardes municipaux trouvés dans l'intérieur du Palais, et s'est empressé de leur faire quitter leur uniforme et de les aider à se déguiser pour les soustraire aux représailles dont ils eussent pu devenir l'objet une fois hors du château.

Dans la salle du trône, on s'est emparé du fauteuil qui a été porté tout le long des boulevards, et brûlé sur le socle de la colonne de juillet, en présence d'une foule immense.

A peu près au même instant où les Tuileries étaient emportées, les appartements du Palais-Royal ont été envahis. Beaucoup de livres et d'objets mobiliers ont été jetés par les croisées et brûlés.

On a aussi brûlé sur la place du Palais-Royal une des voitures royales qu'on avait amenées des écuries de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. La fumée épaisse qui s'élevait, l'odeur du bois peint brûlé qui se répandait de tous côtés, avaient fait croire un moment qu'on avait mis le feu aux bâtiments. Heureusement il n'en était rien.

Quelques hommes du peuple portaient au bout de leurs armes des écriteaux ainsi conçus : *Mort aux voleurs!* et des factionnaires improvisés fouillaient toutes les personnes à leur sortie des appartements royaux.

Des ambulances ont été formées dans la galerie vitrée du Palais-Royal. Les personnes atteintes par la fusillade y ont été placées sur des matelas. Les soldats de la ligne blessés y sont l'objet des soins les plus empressés.

Une autre ambulance a été improvisée dans le passage Montesquieu. On remarque parmi les blessés plusieurs gardes nationaux.

Pendant toute la nuit, les corps-de-garde et les établissements publics ont été occupés par la garde nationale, dans les rangs de laquelle s'étaient placés des citoyens armés.

Des patrouilles composées de même ont parcouru les divers quartiers de la capitale. L'ordre a été partout maintenu.

La proclamation suivante a été affichée hier :

VOEUX DU PEUPLE.

RÉFORMES POUR TOUS !

Amnistie générale; — les ministres exceptés, et mis en accusation.

Convocation des assemblées primaires.

Garde urbaine aux ordres de la municipalité seule. Liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'association, liberté d'élection.

Réforme électorale. — Tout garde national est électeur et éligible. — Réforme parlementaire. Rétribution aux députés; les fonctionnaires publics à leur poste. — Réforme administrative. Garanties pour tous les fonctionnaires et employés contre l'abus des faveurs et des influences. — LA PROPRIÉTÉ respectée, mais le DROIT AU TRAVAIL garanti. Le travail assuré au peuple.

Union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs. — Egalité de droits par l'éducation donnée à tous : Crèches, Salles d'Asiles, Ecoles rurales, Ecoles urbaines. Plus d'oppression et d'exploitation de l'enfance. — Liberté absolue des cultes. Indépendance absolue des consciences. L'Eglise indépendante de l'Etat.

— Protection pour tous les faibles, femmes et enfants. — Paix et Sainte-Alliance entre tous les peuples. — Abolition de la guerre, où le Peuple sert de chair à canon. — Indépendance pour toutes les nationalités. — La France gardienne des droits des peuples faibles. — L'ORDRE FONDÉ SUR LA LIBERTÉ.

FRATERNITÉ UNIVERSELLE !!

Les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Il est un homme en France qui accepte ces principes... qui les a déjà proclamés : M. DE LAMARTINE.

On lit dans le *Moniteur* :
« Tout ce qui concerne la direction des beaux-arts et des musées, autrefois dans les attributions de la liste civile, constituera une division du ministère de l'intérieur.
« Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles sera nommé par élection.
« Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

« Le salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.
» LEDRU-ROLLIN.»

« Le colonel Dumoulin, ancien aide-de-camp de l'empereur, est chargé du commandement supérieur du Louvre et de la surveillance particulière de la bibliothèque du Louvre et du Musée national. M. Félix Bouvier lui est adjoint.

« Le 24 février 1848.
» Par délegation du gouvernement provisoire :
» LE MINISTRE PROVISOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
» CARNOT.
» LAMARTINE, AD. CREMIEUX.»

« Le gouvernement provisoire nomme M. Saint-Amand, capitaine de la 1^{re} légion, commandant du palais des Tuileries.
» Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 24 février 1848.

Les membres du gouvernement provisoire, AD. CREMIEUX, GARNIER-PAGES, LEDRU-ROLLIN, DUPONT (de l'Eure).

BRETON.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Mathurins, 18.